



L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GALEYRAND, Maire de Champagnac.

Sont présents : GALEYRAND Jean-Pierre, MAZEIRAT Maryse, DUPORT Jean-Claude, ERNOUF Anne-Marie, LAFARGE André, FOURNIER Philippe, FLAMENT Marie-Pierre, BORNET Patrick, BERNARD Sandrine, CHATEAU Julie, RIPERT Guillaume, DRAGIC Emile, DELMAS Serge, LAMOURE Catherine.

Est absente excusée : CHARRY Laétitia ayant donné procuration à ERNOUF Anne-Marie.

Le nombre de membres en exercice étant de quinze et la majorité de ses membres étant présents, le quorum est atteint et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. L'ordre du jour est abordé.

Le secrétariat de la séance est assuré par Julie CHATEAU.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 30 Janvier 2021 est adopté à l'unanimité sans modification.

1. Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction du Complexe Socio-Educatif devra accueillir un Espace Associatif avec locaux techniques.

Ces aménagements peuvent bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire (FCS).

Une demande de subventions dans ce sens sera déposée auprès du CD Cantal.

Les travaux envisagés débuteront dès le 2^{ème} semestre 2021.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Investissement communal de 2021 selon le plan de financement suivant :

Coût des travaux éligibles	332.206,00 €
Taux du FCS	12,04 %
Montant de la subvention	40.000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet investissement et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2. Fonds Cantal Développement :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction du Complexe Socio-Educatif devra accueillir 2 entités fonctionnelles : le Foyer des jeunes, le Relais Petite Enfance et les locaux technique et circulations.

Ces divers travaux peuvent bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental du Cantal au titre du Contrat Cantal Développement (CCD).

Conseil Municipal du 25 Février 2021

Une demande de subventions dans ce sens sera déposée auprès du CD Cantal.
Les travaux envisagés débuteront dès le 2^{ème} semestre 2021.
Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Investissement communal de 2021 selon le plan de financement suivant :

Coût des travaux éligibles	414.472,00 € HT
Taux du CCD	25,00 %
Montant de la subvention	103.618,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet investissement et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

3. DSIL Rénovation Energétique :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Rénovation Energétique de la Salle polyvalente-Maternelle du Bourg. Ces divers travaux peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat au titre de la DSIL Rénovation Energétique 2021.

Les travaux envisagés débuteront dès le 2^{ème} semestre 2021.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Investissement communal de 2021 selon le plan de financement suivant :

Coût des travaux	295.750,00 € HT
Dont Divers honoraires	7.500,00 €
DSIL Rénovation Energétique 2021 50%	147.875,00 €
Fonds propres 50%	147.875,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet investissement et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

4. Aménagement du Tour du Lac de Bois de Lempre :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement touristique et historique du Tour du Lac de Bois de Lempre.

Ces divers travaux peuvent bénéficier du programme de soutien de la région AURA : Bonus Relance en complément du DSIL Relance 2021.

Les travaux envisagés débuteront dès le 2^{ème} semestre 2021.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Investissement communal de 2021 selon le plan de financement suivant :

Coût des travaux	124.040,00€ HT
Dont Divers honoraires	4.500,00 €
Subvention « DSIL Relance 2021 » 30%	37.212,00 €
Bonus Relance AURA 50%	62.020,00 €
Fonds propres 20%	24.808,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet investissement et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération

5. Agents communaux

5.1 Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la demande de départ en retraite de Madame MOINGEON Yvette à la date du 30 avril 2021. Il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Maire présente le recrutement par mutation administrative de Madame JARRIGE Joëlle sur un contrat à temps non complet de 30 heures hebdomadaires prenant effet au 15 avril 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce recrutement et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

5.2 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour répondre aux besoins des enseignantes de l'Ecole Municipale, il a fait appel à l'Association Intermédiaire de Mauriac pour la mise à disposition d'une aide ATSEM à raison de 15h hebdomadaires en période scolaire.

6. Achat d'un tracteur

La réparation du tracteur Kioti étant trop onéreuse, il est décidé d'acquérir un engin neuf. L'entreprise DESRET – 15210 Ydes - propose un tracteur Mc McCormick neuf de 51 CV équipé d'un gyrobroyeur neuf de 1.20 m de largeur pour un prix global de 19.500,00 € (dix-neuf mille cinq cents euros) HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet investissement et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération

L'ancien tracteur sera revendu en l'état pour la somme de 5.000,00 (cinq mille) €.

7. Questions diverses

7.1 Le Conseil Municipal se déclare solidaire de la motion des personnels enseignants du collège G. Brassens d'Ydes relative à la baisse de la dotation globale horaire 2021-2022 qui compromettra l'égalité des chances de réussite des élèves de cette zone rurale.

7.2 Le Conseil Municipal se déclare solidaire de la motion du collectif d'opposition à la fermeture de l'Unité Parkinson d'Ydes « qui demande la suspension de cette décision jusqu'à ce que l'ensemble des acteurs concernés puissent être entendus par la direction générale de l'ARS AuRA et puissent ébaucher de l'avenir de l'UPY ».

Fin de séance à 23h00